

## **SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le 24 du mois de septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRAICHE, Maire.

**Présents** : MM MMES FRAICHE, MALIRAT, FRANCESCHET, BENTEJAC, JALLON, LAOUÉ et LAFINEUSE

**Pouvoirs** : Mme GRANDCHAMP ayant donné pouvoir à Mme FRANCESCHET, Mme BERGADIEU ayant donné pouvoir à M. JALLON

**Excusés** : MM ZANELLO, ROUZIÉ, et PITOUX

**Secrétaire de séance** : Mme BENTEJAC

### **ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte-rendu du 06 juin 2018
- DM budget
- Cessions terrains Laoué - Campodarve
- Présentation PDIPR + nomination délégué
- Nomination délégués GEMAPI
- Mutuelle santé communale Madame Sage
- Rapport annuel USTOM
- Modification statuts SIAEPA
- Présentation PADD – PLUi
- Financement fibre optique
- Courrier CD33 Tamadis
- Divers

### **APPROBATION COMPTE-RENDU DU 06 JUIN 2018**

Le compte-rendu de la séance du 06 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

### **DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE BUDGET**

Monsieur le Maire informe les membres qu'à la demande de la Trésorerie, il convient de prendre une délibération modificative comme suit :

Investissement :

- dépense art. 2111 (terrains nus) : 1 620,00 €
- recette art. 021 (virement de la section de fonctionnement) : 1 620,00 €

Fonctionnement :

- dépense art. 023 (virement à la section d'investissement) : 1 620,00 €
- dépense art 615221 (bâtiments publics) : - 1 620,00 €

Total dépenses : 1 620,00 € - Total recettes : 1 620,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VOTE** la décision modificative telle que présentée par Monsieur le Maire.

### **CESSIONS TERRAINS LAOUÉ - CAMPODARVE**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Pierre LOUÉ, afin de vendre un terrain dont il est propriétaire au lieu-dit Tartifume, et après avoir procédé à une division du dit terrain, propose de vendre la partie cadastrée ZC 82 d'une superficie de 22 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZC 82 d'une superficie de 22m<sup>2</sup> appartenant à Monsieur Pierre LAOUÉ domicilié à Tartifume à Fontet au prix de 1 euro et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'indivision Campodarve propose de vendre le terrain cadastré ZC 86 d'une superficie de 15 m<sup>2</sup> pour la somme de 1 euro symbolique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée ZC 86 d'une superficie de 15m<sup>2</sup> appartenant à l'indivision Campodarve au prix de 1 euro et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents afférents à ce dossier.

### **PRÉSENTATION PDIPR + NOMINATION DÉLÉGUÉ**

Monsieur le Maire rappelle aux membres que le Département est propriétaire des chemins de randonnée (environ 4 800 km de chemins en Gironde) et doit, à ce titre, en assurer l'entretien. L'idée d'en déléguer la compétence aux CDC a été présentée en bureau de maires afin que les CDC puissent revoir les tracés (tourisme, relier avec la voie verte etc.) et en assurer l'entretien qui serait toutefois pris en charge financièrement par le Département. Un groupe de travail va être constitué prochainement.

### **NOMINATION DÉLÉGUÉS GEMAPI**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence GEMAPI est mise en place au sein de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde par le biais d'une commission chargée de décider quelles stratégies et actions sont à entreprendre dans le domaine de la prévention des inondations et la gestion des milieux aquatiques.

Pour rappel, la CDC gère en direct la compétence Prévention des Inondations pour la Garonne, et la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations pour tous les autres cours d'eau affluents à la Garonne a été transférée à trois syndicats de bassins versants répartis sur le territoire de la CDC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉSIGNE**, à l'unanimité :

**Titulaire** : Monsieur Jean-Marc FRAICHE

**Suppléant** : Monsieur Philippe JALLON

## **MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE**

Monsieur le Maire rappelle l'intervention de Madame Marie-Josée SAGE de la compagnie d'assurances AXA lors de la séance du Conseil Municipal du 07 mars 2018 et durant lequel elle a présenté la proposition de Santé Communale de sa société.

Dans le cadre de ce partenariat, AXA France s'engage à ce que les habitants de Fontet bénéficient, sur une gamme sélectionnée de formules, d'une réduction de:

- 30 % pour les personnes âgées de 60 ans ou plus
- 30% pour les travailleurs non-salariés, agricoles ou non agricoles,
- 17,5 % pour les autres

AXA France s'engage par ailleurs à ce que chaque administré puisse souscrire ou adhérer à l'offre AXA sans questionnaire de santé ni limite d'âge.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **VALIDE** l'accord sur la proposition d'offre promotionnelle AXA permettant d'obtenir des conditions tarifaires avantageuses sur les «Complémentaires Santé» souscrites par les habitants de la commune proposée par Madame Marie-Josée SAGE, responsable de clientèle AXA, domiciliée au 8 l'Auriole, 33190 Fontet.

## **RAPPORT ANNUEL USTOM**

Monsieur le Maire fait lecture du bilan d'activités 2017 de l'USTOM. Il précise par ailleurs que ce document est consultable en Mairie et sur le site internet de l'USTOM.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce bilan.

## **MODIFICATION STATUTS SIAEPA**

Monsieur le Maire expose que le Conseil syndical du Syndicat Intercommunal d'Alimentation d'Eau Potable et d'Assainissement Bassanne - Dropt - Garonne a approuvé, par délibération du 25 juin 2018, les nouveaux statuts du Syndicat.

Cette délibération a été notifiée à tous les membres du Syndicat qui disposent d'un délai de 3 mois pour délibérer à leur tour sur ces nouveaux statuts.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver la modification des statuts du SIAEPA BDG tels qu'annexés à la présente délibération et énoncée ci-après :

Article 3 : siège social

Le siège social du syndicat est fixé à l'adresse suivante : 3 Bonin Sud – 33190 LOUPIAC DE LA REOLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOPTE** la modification des statuts du SIAEPA Bassanne-Dropt-Garonne et **PREND NOTE** qu'il est demandé que ces nouveaux statuts entrent en vigueur au 1er janvier 2019.

### **PRÉSENTATION PADD PLUi**

Monsieur le Maire trace les grandes lignes du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qui consiste à :

- préserver les espaces naturels sensibles et les ressources
- structurer le projet d'aménagement et de développement en confortant l'armature paysagère du territoire
- conforter l'attractivité résidentielle du territoire
- favoriser un développement urbain respectueux du cadre de vie et sobre en énergie
- favoriser toutes les composantes de l'économie locale pour une plus grande autonomie du territoire
- Développer une politique des transports et des déplacements durables.

### **FINANCEMENT FIBRE OPTIQUE**

Monsieur le Maire informe les membres que la CDC avait au départ pris la décision d'alimenter en priorité les zones blanches (comme à Hure par exemple), avec une prise en charge financière de la CDC et des communes. Finalement, après négociation, c'est l'installation de la fibre à tous les abonnés qui a été retenue. Celle-ci se fera sur une durée de 6 ans grâce à un marché avec Gironde Numérique. Le financement est assuré par un emprunt souscrit par le Département, la CDC remboursera le Département et les communes rembourseront la CDC. Les 12 348 euros que représentent les travaux pour Fontet seront remboursés par la commune sur une période de 25 ans pour un coût annuel de 494 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité, d'approuver ce plan de financement.

### **COURRIER CD 33 TAMADIS**

Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier qu'il a adressé il y a une quinzaine de jours au Président du Conseil Départemental et au Directeur du CDR Sud Gironde et dans lequel il les sollicite pour remettre en chantier l'éventualité de réaliser un rond point à l'intersection de la RD 9 et de la D9e6 particulièrement accidentogène, afin de la faire passer au stade de projet concret. Aucune réponse n'a encore été reçue à ce jour.

### **DIVERS**

**BIBLIOTHÈQUE** : un architecte travaille sur un document qui permettra de valider la conformité des locaux afin d'accueillir les enfants des écoles.

PLANTATIONS D'AUTOMNE : Monsieur Pierre Laoué fait part des difficultés qu'il rencontre pour inciter les horticulteurs à participer à cette manifestation. La communication tient une place importante pour le succès de cette journée. Il faudra commander d'autres flyers, faire passer des articles dans la presse et relayer l'information sur les réseaux sociaux.

REMERCIEMENTS DÉCÈS MME RIBEIRA : Monsieur le Maire fait lecture de la carte de remerciements reçue suite au décès de Madame Ribeira.

COURRIER OLIVIER GARRIC : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Monsieur Olivier GARRIC, initialement envoyé à Monsieur Ducos, responsable du CRD pour le secteur de La Réole, et dans lequel il se plaint du manque d'entretien des fossés.

COURRIER KEVIN BERTO : Monsieur le Maire fait lecture d'un courrier reçu de Kévin Berto et dans lequel il fait la demande d'une participation financière pour un voyage scolaire. Bien que l'idée soit bonne, le Conseil n'est pas favorable à cette participation financière.

MUSÉE DES ALLUMETTES : Le Président du musée a fait part de problèmes d'infiltrations d'eau et de chaleur excessive l'été. La commission en charge des travaux va travailler sur ce problème ainsi que réfléchir à l'isolation des combles.

SINISTRE PONT DE TARTIFUME : Monsieur le Maire informe les membres d'un sinistre survenu sur le pont de Tartifume par un engin de chantier. Une déclaration a été faite auprès de l'assurance de l'entreprise ayant causé l'accident et des devis vont être demandés.

DEVIS ÉLAGAGE BASE ET CIMETIÈRE : Monsieur le Maire informe le Conseil que des devis ont été demandés afin de procéder à l'élagage des arbres.

PROBLÈMES DE SANTÉ RÉGISSEUSE : Monsieur le Maire informe les membres que Madame Cécile Anselmino, régisseuse du pavillon d'accueil, a connu quelques soucis de santé et il remercie Madame Muriel Grandchamp et Madame Odile Franceschet pour l'avoir remplacée dans ses fonctions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.